

BULLETIN MUNICIPAL 2013/2014 N° 22/23

les nouvelles de LA CHAPELLE

Vallée
d'Abondance
HAUTE-SAVOIE



"On n'est heureux qu'à proportion qu'on est instruit" J.J. ROUSSEAU "ÉMILE, ou DE L'ÉDUCATION."

ÉDITO

NATURE & CULTURE...

Notre commune, riche d'un patrimoine naturel et culturel (église, chapelles, architecture rurale et touristique) se doit de le protéger et le mettre en valeur car il est un atout pour notre développement.

C'est grâce à diverses actions dans ce but, mises en œuvre ces dernières années et aussi durant les mandatures de nos prédécesseurs que, comme par les années passées, nous en tirons bénéfice aujourd'hui.

La gestion publique se complexifiant aujourd'hui, la démocratie s'interroge sur les contours d'une nouvelle organisation sociale facilitant la prise de telles décisions.

Les importants travaux engagés sur la traversée routière du village pour sa mise en valeur mais aussi la sécurisation des piétons, montrent toute la diversité du patrimoine bâti environnant. Grands ou petits, habitants du pays, résidents ou touristes, tous apprécient l'usage des trottoirs pour se déplacer "autrement", de même que sur le sentier des bords de Dranse qui incite à la découverte de différents milieux.

Les retenues collinaires de Braitaz et du Crêt Béni, lorsque l'ensemble des travaux aura été achevé, favoriseront l'enneigement au bénéfice de tous durant les saisons d'hiver.

Les travaux de la nouvelle école qui viennent de commencer ont été engagés sur une réserve foncière acquise par la commune en 1980.

Le classement au niveau national des massifs de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise attirera l'attention de tous sur ces véritables "Monuments de la Nature".

Aussi, avec l'ensemble de la population résidente mais également touristique, travaillons au présent pour assurer l'avenir.

Le Maire
Bernard MAXIT




SOMMAIRE

MÉDAILLÉS	p. 4
PERSONNELS	p. 5
FINANCES	p. 6
DOMAINE SKIABLE 2014	p. 8
PORTES DU SOLEIL	p. 9
NEIGE DE CULTURE	p. 10
SÉCURITÉ DES PISTES	p. 11
TRAVERSÉE DU VILLAGE	p. 12
ÉCOLE	p. 14
AARCA	p. 16

CAHIER 14-18, **Encart central**
p. I, *Les années d'avant*, p. IV, *Les années noires*, p. VIII
& IX, *Morts pour la France*, p. X, *Les années d'après*

MÉMOIRE : Libération 45	p. 17
CORNETTES CLASSÉES	p. 18
AGRICULTURE	p. 20
SITE DE BISE	p. 22
PISTE DE RECON	p. 23
CHAPELLE ST JACQUES	p. 24
MATÉRIELS	p. 25
JUMELAGE PLOÉVEN	p. 26
JEUX DES TRANSPLANTÉS	p. 28
EXPO SKI VA LÀ	p. 30
ÉTAT CIVIL, Clin d'œil	p. 32

COMMISSIONS COMMUNALES...

& INTERCOMMUNALES



TOURISME – CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT – CULTURE ET ÉCOLE – COMMUNICATION – JUMELAGE

Gérald DAVID-CRUZ, 1^{er} adjoint,
Membres : Maryse BÉNAND, Yvonne BRESSOUD,
Laurence CETTOUR, Carole MAXIT, Laurent BÉNAND,
Marcel VUARAND.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – SENTIERS DE RANDONNÉES – DOMAINES SKIABLES ALPIN ET NORDIQUE – RELATIONS AVEC LES PORTES DU SOLEIL

André GRILLET-AUBERT, 2^e adjoint,
Membres : Yvonne BRESSOUD, Laurence CETTOUR,
Laurent BÉNAND, Gérald DAVID-CRUZ,
Fabrice GRILLET-MUNIER, Marcel VUARAND.

RELATIONS AVEC LES SERVICES TECHNIQUES (VOIRIE - RÉSEAUX-MATÉRIELS) – AGRICULTURE ET FORÊTS

Jean BOVARD, 3^e adjoint,
Membres : Maryse BÉNAND, Fabrice GRILLET-MUNIER,
Jean-Jacques CRUZ-MERMY, Marcel VUARAND.

URBANISME – RÉVISION PLAN LOCAL D'URBANISME – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – BÂTIMENTS – DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

Valéry CRUZ-MERMY, 4^e adjoint,
Membres : Carole MAXIT, Fabrice COMMAND,
Marcel VUARAND.

FINANCES

Bernard MAXIT, Maire
Gérald DAVID-CRUZ, André GRILLET-AUBERT,
Jean BOVARD et Valéry CRUZ-MERMY, adjoints.

COMMISSION PERMANENTE - APPELS D'OFFRES

Bernard MAXIT, Maire, président
Membres titulaires : Jean BOVARD,
Fabrice COMMAND, Gérald DAVID-CRUZ.
Membres suppléants : Jean-Jacques CRUZ-MERMY,
Marcel VUARAND, Fabrice GRILLET-MUNIER.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'ABONDANCE (2CVA)

Les trois élus nommés à la
communauté de communes de
la vallée d'Abondance sont :
Bernard Maxit maire, 5^e vice président à
l'aménagement et à l'environnement
Gérald David-Cruz, 1^{er} adjoint
André Grillet-Aubert, 2^e adjoint

Les représentants aux différentes commissions sont :

- Aménagement et environnement
Yvonne Bressoud et Carole Maxit
- Développement économique
Carole Maxit et Marcel Vuarand
- Équipements sportifs
Gérald David-Cruz, Laurent Benand
- Transports
Bernard Maxit et Marcel Vuarand
- Pays d'Art et d'Histoire
Yvonne Bressoud, Laurence Cettour,
Bernard Maxit
- Assainissement non collectif/ SPANC
Jean Bovard, Valéry Cruz-Mermy
- Bâtiments
Bernard Maxit, André Grillet-Aubert
- Administration générale, finances
Bernard Maxit, Gérald David-Cruz

- Plan Pastoral territorial/Natura 2000
Fabrice Grillet-Munier, Maryse Benand
- Sentiers des bords de Dranse
Laurence Cettour, Marcel Vuarand
- Sentiers et randonnées
Yvonne Bressoud, Marcel Vuarand
- Domaine nordique
Gérald David-Cruz, Laurence Cettour
- OPAH (Opération Programmée de l'habitat)
Marcel Vuarand
- Winter trail OXFAM
André Grillet-Aubert, Marcel Vuarand
- Syndicat d'assainissement de la vallée d'Abondance
(SAVA) Abondance-Châtel-La Chapelle
Bernard Maxit, président
André Grillet-Aubert, Jean Bovard
- Syndicat intercommunal de ramassage et de
traitement des ordures ménagères (SIRTOM)
Valéry Cruz-Mermy 1^{er} vice-président
Fabrice Command, Bernard Maxit

Référents départementaux :

- plantes invasives "ambrosie"
Yvonne Bressoud
- Défense Nationale
Marcel Vuarand





Remise de MÉDAILLES

Le dimanche 12 mai 2013 à la salle des fêtes, en présence de Monsieur Jean Yves LE MERRER, sous préfet de Thonon et Monsieur Pascal BEL conseiller général du canton, du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal, s'est déroulé un important moment de remise de médailles à plusieurs d'entre-eux, engagés auprès des élus dans les services administratifs et techniques au service de la collectivité tout entière.

« Une cérémonie de remise de médailles du travail n'est pas un événement anodin, ni dans la vie de l'agent communal ni dans l'évolution d'une collectivité. Cet événement témoigne du respect réciproque dans la reconnaissance des travaux accomplis dans le fonctionnement d'une collectivité dans la mise en œuvre du service public.

Une reconnaissance de mérite que vous devez avoir dans l'accomplissement de vos fonctions.

Il arrive parfois que certains de nos administrés "oublent" certaines de ces valeurs. Mais sachons ne retenir que les moments où l'efficacité est seule juge en la matière », a notamment rappelé le maire.

Eliane BRESSOUD

Elle occupe dès décembre 1976 un poste saisonnier d'agent de bureau au sein de notre commune puis un poste à l'année à compter de 1980.

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

Médaille de vermeil Promotion du 1^{er} janvier 2012

Valérie THÉRIN

Elle occupe dès octobre 1990 un poste administratif au sein de notre commune après avoir occupé des postes de secrétaire-comptable à la SEMAGECA, société d'économie mixte d'aménagement et de gestion de La Chapelle d'Abondance.

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale

Médaille d'argent Promotion du 1^{er} janvier 2012

Jean BRESSOUD

Saisonnier aux remontées mécaniques de 1974 à 1980 puis à l'année à partir de 1980 à ce jour avec des emplois successifs au service voirie/déneigement (chauffeur poids lourds) puis au service remontées mécaniques.

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale,

Médaille d'argent promotion du 14 juillet 2000

Médaille de vermeil promotion du 1^{er} janvier 2012

Xavier BESSON

Employé saisonnier au service remontées mécaniques de 1974 à 1977 puis à l'année à la

commune à partir du 16 mai 1977 en qualité de chauffeur.

Médailles d'honneur régionale, départementale et communale

Médaille d'argent promotion du 14 juillet 2000

Médaille de vermeil promotion du 1^{er} janvier 2012

Camille BEL

Titulaire du Brevet National de Pisteur-Secouriste 1^{er} et 2^e degrés et de l'attestation de tir aux explosifs, il occupe un poste saisonnier aux remontées mécaniques de 1981 à 1986 puis un poste d'employé polyvalent à l'année à partir du 1^{er} janvier 1987 à ce jour (pisteur secouriste et dameur).

Médaille d'argent Promotion du 1^{er} janvier 2012.

Armand MOTTIEZ

Employé saisonnier aux remontées mécaniques de 1984 à 1987, il occupe un poste d'employé polyvalent à l'année à partir du 1^{er} janvier 1988.

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

Médaille d'argent Promotion du 1^{er} janvier 2012.

Mouvements... de Personnel

Ceux qui partent...



Jean BRESSOUD

A la fin de la saison dernière, Jean a fait valoir ses droits à la retraite après 40 années au service de la collectivité.

Rigoureux, efficace, disponible, Jean durant toute sa vie professionnelle a montré son attachement à un travail bien fait et surtout toujours parfaitement accompli. Multitâche, il a œuvré dans bien des domaines : voirie, déneigement, bûcheronnage, remontées mécaniques.

Jacky BRESSOUD

Bien que non attaché territorialement directement à la collectivité de La Chapelle, Jacky a œuvré en tant que personnel saisonnier au service des remontées mécaniques depuis 1970, année de la construction du premier télésiège du Crêt Béni.

Responsable au service des pistes de la Régie communale, Jacky a terminé sa carrière auprès de la Société CALD (Chapelle d'Abondance Loisirs Développement) l'an dernier.

Artisan menuisier durant l'été, il a mis ses compétences à disposition du développement de la régie lorsqu'il y avait nécessité.

Pompier volontaire pendant de nombreuses années, il est aussi un des piliers de l'association des donneurs de sang.

Pisteur, secouriste, pompier volontaire, donneur de sang : une carrière bien remplie au service des autres.



... Et ceux qui arrivent

Sébastien BRESSOUD, fils de Jean

L'entretien des différents espaces du village prend aussi de plus en plus d'importance. Les espaces verts bien évidemment, mais aussi les espaces publics, voiries et trottoirs, bâtiments de service sans oublier les zones d'accueil des marcheurs et randonneurs au départ des circuits de randonnées.

Sébastien, jeune homme originaire de La Chapelle, a postulé à cet emploi. Doté d'une formation d'horticulture, il est aussi titulaire de diplôme d'entretien de l'espace rural et a obtenu son BEPA de "travaux paysagers".

Roger BOVARD

Roger a intégré le personnel communal depuis le 16 décembre 2013 par voie de mutation.

Il arrive de la commune de Châtel d'où il a débuté et exercé une longue activité professionnelle depuis 35 ans.

Attaché au service de la voirie au grade d'agent d'entretien qualifié, Roger a montré toutes ses capacités à la conduite et au maniement des tractopelles et divers engins de chantier tout comme avec ceux du déneigement l'hiver.

Sapeur-pompier volontaire, Roger est aussi un amoureux de la pleine nature. Adeptes de la chasse, le territoire de la vallée d'Abondance n'a plus aucun secret pour lui.





LES FINANCES

La population INSEE de la commune est de 863 habitants.
Elle compte 1 105 résidences secondaires.
(Il est compté 1 personne par résidence secondaire).
Le total de la population DGF*
est donc de : 1 968 habitants.

Principaux
investissements
projetés et financés sur
plusieurs exercices :

*L'offre d'hébergement touristique est aujourd'hui de :
7 287 lits, soit : 925 lits classés, 579 lits hôteliers, 1 135 lits
centres de vacances, 158 lits gîtes, refuges et gîtes d'étape,
45 chambres d'hôtes.*

Soit un total de 2842 lits marchands et 4 445 lits non marchands.

*Le total des budgets votés en 2014 représente près
de 21 millions d'euros dont plus de 13 millions en
investissement.*

• Les travaux de sécurisation routière pour près de 5 M € dont le renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable dans la traversée du village de la route du Rys à Vers l'Église : 0,700 M €.

Les budgets prévisionnels 2014 en €

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	3 374 300	9 030 561	12 404 861
CCAS	7 400		7 400
FORÊTS	151 282	175 300	326 582
EAU + Assainissement	699 000	389 862	1 088 862
Remontées Mécaniques	3 633 200	3 449 668	7 082 868
TOTAUX	7 865 182	13 045 391	20 910 573

* La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est dans une commune touristique la part de population la "plus juste et réaliste" à prendre en compte dans les niveaux de ratios (endettement, capacité et financement, investissement).



- La construction du bâtiment de la nouvelle école avec les classes maternelles et primaires, la cantine, la garderie pour 7 M €.

- La piste à camion pour l'exploitation des bois sur le canton de Recon : 0,42 M €.

- La réalisation des retenues collinaires du Crêt Béni et de Braitaz ainsi que les réseaux de connexion aux enneigeurs existants (travaux + maîtrise d'œuvre) : 2 M €.

- L'acquisition des terrains au départ de la télécabine de la Panthiaz, la réalisation de la voie d'accès, la construction du foyer quatre saisons, le réaménagement de la billetterie des remontées mécaniques avec la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : 1,5 M €.

Les produits des Impositions directes locales 2014 en €

	Bases fiscales	Taux	Produits
Taxe d'habitation	3 226 000	24,82	800 693
Taxe foncière propriétés bâties	2 470 000	18,3	452 010
Taxe foncière propriétés non bâties	57 000	108,03	61 577
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	767 100	24,95	191 391
CVAE (cotisation s/valeur ajoutée des entreprises)			66 791
Autres Taxes : IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)			39 248
TOTAL			1 611 710

Annuités de la dette communale (capital + intérêts) 2014 en €

	Capital	Intérêts	Total	Capital restant dû au 1/1/14
Budget principal	98 749	51 587	150 337	1 109 955
Budget forêts	13 623	311	13 934	49 960
Budget Eau + Assainiss ^t	55 531	23 809	79 340	649 777
Budget RM	420 066	229 813	649 879	5 806 164
TOTAL	587 969	305 520	893 490	7 615 856

Rapportée à la population,
la charge financière est donc de :

863 habitants INSEE **1 035 € / habitant**
1968 habitants DGF **454 € / habitant**

La capacité d'autofinancement nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées avec SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux : eau et assainissement, services des remontées mécaniques) est de **630 699 €**.



DOMAINE SKIABLE 2014

Bilan de saison du domaine alpin

À La Chapelle d'Abondance, si la dernière saison a été globalement satisfaisante sur le plan économique, elle n'en demeurera pas moins une saison difficile sur le plan météo et son enneigement :

- Température insuffisamment basse en début de saison pour lancer la neige de culture,
- Première chute de neige naturelle durant la 1^{ère} semaine des vacances de Noël
- Météo capricieuse durant tout le mois de janvier, mais enfin de très bonnes vacances d'hiver en février et en fin de saison.

Au total, une saison qui se termine avec un chiffre d'affaires en recul de 6 % par rapport à la saison précédente (- 4.5 % au niveau national), qui a été, elle, la meilleure saison de toute l'histoire du domaine skiable.

Il se maintient néanmoins au-dessus de 3 millions d'Euros TTC.

En comparaison de la moyenne des quatre dernières saisons c'est une progression de 10 % qu'il faut constater a contrario du niveau national qui accuse un recul de 1 % sur la même période.

Nul ne doute que les efforts faits par la Commune au niveau des équipements portent petit à petit leurs fruits :

- Le réaménagement des Remontées Mécaniques du secteur Crêt-Béni.
- Le développement des réseaux de neige de culture sur les deux sites d'exploitation.
- Le renouvellement régulier et la montée en gamme de la flotte d'engins de damage.
- L'aménagement des pistes.

Les efforts déployés sur l'exploitation...

participent également à l'attractivité de la station et au développement du chiffre d'affaires :

- Amélioration de l'accueil de la clientèle.
- Respect rigoureux des horaires.
- Fiabilisation du plan damage.
- Fiabilisation du fonctionnement des remontées mécaniques (aucune panne importante sur l'ensemble de la saison).
- Amélioration de la sécurité des skieurs : 1 secours pour 1 400 Journées/Skieurs contre 1 secours pour 1 000 Journées/Skieurs au plan national.
- Certification ISO 9001 et ISO 14001 (environnement) des opérations sur l'ensemble du périmètre de l'exploitation : Remontées Mécaniques, Pistes, Neige de culture, Damage, Secours, Caisses.

Répartition des recettes

Quand on parle de Chiffre d'affaires du domaine skiable il faut distinguer le chiffre d'affaires des ventes en caisses, soit le chiffre d'affaires "**BRUT**", et le chiffre d'affaires après calcul de la répartition des recettes entre les stations des Portes du Soleil, soit le chiffre d'affaires "**NET**".

Qu'en est-il exactement à ce sujet ?

La Chapelle d'Abondance commercialise **3 types de forfaits de ski** :

- Domaine de la Chapelle d'Abondance : (Crêt-Béni et Braitaz), Torgon et le Télésiège de Barbossine sur Super Châtel. Ce produit représente 60 % de nos ventes.

- Domaine ÉVASION : Chapelle d'Abondance, Torgon, Super Châtel, Morgins, Champoussin. Ce produit représente 10 % de nos ventes.

- Domaine des Portes du Soleil : Chapelle d'Abondance, Abondance, Torgon, Châtel, Morgins, Champoussin, Champéry-les Crosets, Avoriaz, Saint Jean d'Aulps, Morzine, les Gets. Ce produit représente 30 % de nos ventes.

La vente des forfaits "Portes du Soleil", après calcul de la répartition entre stations nous permet de conserver plus de la moitié de la recette.

Sur la saison 2013-2014, le chiffre d'affaires net encaissé sur le produit PdS s'élève à 435 000 €.

Sur la répartition des recettes du produit "Évasion" et en prenant

en compte également celui des échanges de passages sur les forfaits des secteurs propres, le bilan est au contraire positif.

Cela permet à la station de commercialiser un produit plus élevé et donc d'encaisser une recette supérieure. Sur la saison 2013/2014 le chiffre d'affaires net encaissé par La Chapelle d'Abondance sur les produits "Évasion" s'élève à 417 000 €.

L'offre commerciale de La Chapelle d'Abondance est donc variée et permet à l'ensemble de la clientèle de trouver le produit adapté en fonction du niveau de ski de chacun d'une part ou d'un groupe, mais également de pouvoir varier sa consommation en fonction de la météo, de l'état physique du jour ou de tout autre paramètre qui est propre à chacun.

Cette diversité d'offres est une richesse commerciale pour le site de La Chapelle, et tous nos efforts doivent contribuer au maintien de cette stratégie. La modification des infrastructures sur les différents domaines (Torgon, liaison Super Châtel/Le Linga, liaison Morgins par exemple) aura une incidence dans le choix opéré par la clientèle en faveur d'un produit ou d'un autre et l'offre commerciale devra nécessairement s'adapter.

L'une des volontés affichées clairement par l'association des Portes du Soleil est de veiller au respect des équilibres économiques de chaque station.



Les PORTES du SOLEIL

... Une trace unique dans l'histoire des Alpes du Nord!



été - hiver
Portes du Soleil



Les logotypes au fil du temps



L'histoire des Portes du Soleil (PdS) naît d'un groupe d'amis qui, en 1964, il y a 50 ans, imagine un immense territoire de vie transfrontalier au-delà des montagnes.

Remontées mécaniques et pistes de ski en seront les traits d'union, hommes et femmes les acteurs.

Aujourd'hui, les PdS, sont 12 stations-villages, 4 en Suisse : Champéry, Val d'Illiez (Les Crosets,

Champoussin), Morgins et Torgon ; 8 en France : Abondance, Avoriaz, La Chapelle d'Abondance, Châtel, Les Gets, Montriond, Morzine, Saint Jean d'Aulps. Cette association internationale est présidée par Georges Coquillard.

Membres des 12 stations-villages : Communes : 31 % ; Offices de Tourisme : 31 % ; Remontées Mécaniques : 31 % ; ESF/ESS : 7 %.

Des groupements complémentaires sont constitués afin d'en assurer un fonctionnement adapté aux volontés des adhérents (l'Association des Exploitants des Remontées Mécaniques, Territoire d'Événements, Multipass, etc.).

Un GIE (groupement d'intérêt économique) des exploitants des remontées mécaniques assure la

gestion des répartitions des recettes générées du fait des mouvements des skieurs sur l'ensemble des équipements.

Les Portes du Soleil sont le grand domaine international de loisirs, hiver et été, où la nature est préservée et valorisée, à caractère humain, et où l'on vit des expériences variées pour tous : un magnifique territoire d'événements.

LA NEIGE DE CULTURE

*"Les pensées nous viendroient en feste aussi dru
et menu que les neiges qui y tombent en hyver."*

St François de Sales 28 octobre 1621
(Ermitage de St Germain à Talloires)

La production de neige de culture apparue en France en 1963 s'est développée à grande échelle dans les années 1980.

Au début utilisée localement pour combler quelques manques de neige naturelle, elle est devenue un véritable atout économique dans la viabilité d'un domaine skiable. Ainsi, le nombre de pistes enneigées artificiellement ne cesse de croître.

LE CRÊT BÉNI

Initié dès 2001 sur le domaine du Crêt Béni, un projet de retenue collinaire de grande capacité n'a pas pu être réalisé.

Suite à la restructuration des remontées mécaniques sur ce secteur en 2007, une seconde étude a été engagée sur le secteur du télésiège de la Combe au lieu-dit "Tête des pierres". L'emprise des travaux s'étend sur environ 24 000 m².

La définition des besoins a été faite sur la base d'une surface à enneiger de 236 000 m². Le projet présenté nécessite alors le stockage d'un volume d'eau de 45 000 m³.

L'équipement des réseaux et des enneigeurs est prévu en plusieurs programmes de travaux selon des priorités établies en termes de skiabilité et selon la capacité de financement.

Le volume de 45 000 m³ permettra d'assurer sans réapprovisionnement deux campagnes complètes d'enneigement sur les pistes concernées : 25 centi-



mètres de neige par campagne (soit 50 cm en moyenne) pour une superficie d'environ 17,4 hectares sur la piste rouge du Cerf au Clos Baron et la piste verte de l'Ourson au Berset.

Les travaux à venir sur la partie amont du télésiège de la Combe et piste bleue du télésiège des Fontaines représenteront une superficie supplémentaire de l'ordre de 6,2 hectares.

La retenue sera remplie en priorité au printemps lors de la

fonte des neiges entre une semaine à l'apport de 70 l/seconde et 26 jours à 20 l/seconde, suivant les études prospectives.

La construction de la retenue implique après décapage de la terre végétale des terrassements de l'ordre de 46 000 m³ en déblais et 54 000 m³ en remblais avec un apport important de matériaux drainants entre 15 000 à 23 000 m³. L'étanchéité de la retenue sera assurée par la mise en place d'une géomembrane étanche

Caractéristiques dimensionnelles

Emprise des travaux : 24 000 m²
(zone déblais et remblais)
volume de stockage : 45 000 m³
Largeur en haut de digue : 4 m
Hauteur maximale de digue par rapport au terrain naturel : 10 m
Hauteur moyenne d'eau : 6,40 m
Emprise du bassin en eau : 9 700 m²

mise en œuvre sur un complexe géotextile antipoinçonnement.

Un dispositif de bullage pour homogénéiser la température de la retenue et limiter la formation de glace en surface sera intégré.

Enfin une clôture délimitera et sécurisera la retenue. La revégétalisation du site et la replantation d'épicéas sur les parties terrassées faciliteront son intégration paysagère.

BRAITAZ

Bénéficiant d'un apport naturel en eau plus conséquent, la retenue du domaine de Braitaz n'a pas nécessité de travaux très importants sur le site où une mini retenue avait été aménagée ces dernières années au départ des télésièges de Braitaz et du Tromby.

La retenue réalisée sur le site actuel en reprend la forme pour un volume de 450 m³.

Elle a été étanchéifiée par des enrochements bétonnés avec vannes de vidange pour son nettoyage. Celle-ci est connectée au local de pompage situé à proximité pour assurer l'enneigement complet du domaine de Braitaz.



LA COMMISSION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ DES PISTES

Au début de la dernière saison d'hiver (le 5 janvier 2013), la commission municipale de sécurité des pistes s'est réunie en présence de M. Pierre Blanc, conseiller technique montagne auprès du préfet de Haute-Savoie.

Toutes les personnes ayant compétence sur le domaine skiable étaient conviées : commune, exploitant des R.M., E.S.F., responsables de l'organisation des secours, gendarmerie, sapeurs pompiers, secours en montagne, gestionnaire de voirie.

Différents documents et plans d'informations généraux ont été cités :

- Le **P.I.D.A.** (plan d'intervention aux déclenchements des avalanches) ;
- Les conventions d'utilisation des explosifs ;
- Les plans des domaines skiables avec zone d'atterrissage des hélicoptères ;
- Les panneaux d'informations et éléments portés à destination du public pour son information. ;
- La visite complète du domaine skiable a été réalisée révélant les différents points sensibles du territoire, l'utilisation des gazex, la sécurisation par des filets de protection, les usages parfois multiples des pistes etc.

En fin de journée, M. Pierre Blanc a fait état d'un domaine skiable bien sécurisé avec une bonne information en direction des skieurs.



Autorisations

Les deux équipements ont été présentés pour autorisation au CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) le 25 avril 2012.

Constitués de représentants de l'État, des collectivités territoriales, d'associations agréées

de consommateurs, de pêche, de protection de l'environnement, de professionnels, d'experts et de personnalités qualifiées, les projets ont reçu un avis favorable de 16 membres, 4 abstentions et un vote contre.

Par arrêté du 1^{er} juin 2012, le préfet de la Haute-Savoie a donc autorisé la réalisation de ces deux projets.

Tableau des coûts

Retenue collinaire Crêt Béni : SOCCO/FAMY	1 065 000 €
Retenue collinaire de Braitaz : SOCCO/FAMY	115 000 €
Réseaux d'enneigement : MCM	609 862 €
Maîtrise d'œuvre : HYDRETUDE	186 316 €
MONTANT TOTAL :	1 976 178 €

- Financement commune : **1 376 178 €**
- Aide du Département "Plan Tourisme" : **600 000 €**





LA TRAVERSÉE

DANS L'ESPACE

Parmi les enjeux de mobilité : la vitesse et le stationnement !

Si dans la traversée du village la vitesse des automobiles et des camions s'en est trouvée ralentie pour le bonheur des piétons et des riverains, qu'en est-il du stationnement ?

Le stationnement des véhicules est une problématique complexe qui doit nous amener à aller au-delà des idées reçues.

L'organisation du stationnement en espace "urbain" ou en zone dense de village vise à permettre à toutes et à tous, résidents, commerçants, travailleurs et visiteurs à utiliser à bon escient l'espace public disponible. Or chacun le sait, cet espace public n'est pas extensible. De plus la régulation du stationnement est totalement complémentaire de la politique des transports en commun. (lignes régulières LHSA, navettes Columbus, navettes communales, transports scolaires).

Aujourd'hui et du fait de certaines "habitudes", certains automobilistes ont tendance à s'appropriier l'espace public : ce sont les stationnements sur les trottoirs, sur les emplacements réservés aux transports en commun ou, plus pernicieux, ils utilisent

les places publiques à leur seul profit au détriment des autres usagers dans leur vie de tous les jours.

Avec l'aménagement de zones de stationnement en plusieurs endroits : parking de l'église, boulangerie, école de ski, centre village, il est offert à chacun sa zone de stationnement temporaire pour limiter les distances trop longues entre deux points.

En respectant la réglementation sur le stationnement dans sa durée, dans son occupation hors des trottoirs et des arrêts de transport en commun, nous assurerons une meilleure rotation des véhicules en laissant un certain nombre de places régulièrement disponibles pour d'autres, mais aussi nous préserverons la sécurité des piétons, des cyclistes ainsi que l'accès des services de secours.

Fontaine devant la Maison des Sœurs



Trottoir végétalisé



DU VILLAGE

et... DANS LE TEMPS

L'aménagement des trottoirs a permis de replacer l'individu au centre de la vie du village, dans son rapport à l'autre, à la vie de tous les jours.

Déjà et avec la rentrée scolaire, beaucoup de parents d'élèves accompagnent désormais leurs enfants à l'école à pied. Lieu et espace de convivialité, il permet de meilleurs échanges et de nouvelles rencontres.

Le centre du village lui aussi plus convivial, incite à la découverte et à la flânerie : cet été, tous l'ont très vite remarqué !

« La réflexion doit définitivement basculer d'une logique de gain de temps à une logique de qualité de temps. Et donc de qualité de vie en définissant les contours d'une écologie du temps. Les territoires comme nos organismes ont besoin de moments de pause pendant lesquels le temps a d'autres valeurs d'échange et de rencontre. »

Luc GWIAZDZINSKI,

Géographe, enseignant-chercheur en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble





L'ÉCOLE

UNE RENTRÉE RICHE EN NOUVEAUTÉS

La rentrée scolaire 2014-2015 se promettait d'être différente cette année avec la mise en place des rythmes scolaires et allait avoir besoin d'une période d'adaptation.

Horaires du périscolaire

Matin : 7h30 à 9h

Midi : 13h30 à 14h

Soir : 16h15 à 18h30

Tarif 1/2 h : 1,50 €

- 1h : 3 €

Cantine scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi. Tarif 5 €

Conçue et proposée pour une meilleure attention des enfants durant les heures de classe, une meilleure prise en compte de leurs rythmes tout au long de la journée et tout au long de la semaine, cette réforme a suscité bien des débats et bien des controverses.

Élaborée en concertation avec les enseignantes, la journée scolaire des enfants de La Chapelle a été soumise à l'approbation de l'inspecteur de l'Éducation Nationale.

La commune disposant déjà des services du périscolaire et de la cantine scolaire mis en place depuis quelques années, la semaine d'école établie suivant 9 demi-journées n'excédant pas 24 heures de classe, a été élaborée comme suit :

Début de la classe le matin à 9 heures jusqu'à midi ; pose méridienne de 12h à 14h, là où les enfants sont le moins réceptifs, et reprise de l'école de 14h à 16h15. La 9^e demi-journée ayant été choisie le mercredi matin.

Une réflexion sur le contenu de cette pause a été menée avec l'équipe enseignante. Il s'est révélé que pouvoir se restaurer dans le calme, en prenant son temps, de se reposer ou de se "poser" dans un endroit tranquille, de se détendre en jouant ou en lisant était l'idéal afin que les enfants soient disponibles pour l'après-midi de classe.

Pour une adaptation dans de bonnes conditions une personne supplémentaire (Stéphanie Migeon) renforce le duo existant (Valérie Vuarand et Colette Payen). Une nouvelle salle, attenante à la cantine a été aménagée pour répartir les groupes suivant les activités choisies.



Cindy Vuarand & Stéphanie Migeon

(ATSEM, Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle)

Les effectifs : un souci récurrent ! Depuis l'an 2000 (avec quelques années d'exceptions) l'équipe enseignante faisait part à l'Inspection de l'Éducation Nationale de cette augmentation des effectifs et établissait un dossier pour une éventuelle ouverture d'une 4^e classe.

Cette année les maternelles sont au nombre de 36 et l'école compte 82 élèves. La visite de Monsieur Martinez, inspecteur départemental, début juillet a accéléré les choses. La commune ayant



préconisé l'anticipation de l'ouverture d'une nouvelle classe, l'inspecteur y a donné son consentement. Cette solution avait déjà été envisagée par l'équipe enseignante afin de libérer une classe pour donner un espace supplémentaire à la classe maternelle.

Marie Barlet a accepté de transférer sa classe du cycle 3. Des travaux de menuiserie, d'électricité, de peinture, la création d'un escalier et bien d'autres encore pour l'aménagement d'une cour de récréation fermée et sécurisée ont été réalisés par le personnel communal durant une bonne partie de l'été.

Le mardi 2 Septembre tout était en place pour la rentrée qui s'est effectuée dans le calme et le jeudi 4 Septembre l'information incroyable arrive : l'école est dotée d'un 4^e poste !

Une nouvelle répartition des élèves s'impose. L'équipe enseignante se concerta et la priorité est accordée à la cohérence des apprentissages en respectant les cycles.

Les Petites et Moyennes Sections maternelles : classe de Marie Dubocage, nouvelle institutrice désignée, assistée de deux "ATSEM" (Stéphanie et Cindy) restent au 1^{er} étage.

La Grande Section maternelle et le Cours Préparatoire de primaire : classe

de Christine Renaud, directrice, conserve sa classe au rez-de-chaussée.

Les Cours Élémentaires 1 et 2 : classe de Gauthier AIRIAU, nouvel instituteur nommé suite à l'ouverture de classe, s'installe dans la 2^e salle du rez-de-chaussée.

Les Cours Moyen 1 et 2 : classe de Marie Barlet sont à l'étage du bâtiment de la cantine scolaire.

Un temps d'adaptation est nécessaire pour tous : parents, enfants, enseignants, périscolaires, mais la vitesse de croisière semble être trouvée et chacun va pouvoir profiter de conditions idéales pour apprendre et s'épanouir à l'école.

Yvonne Bressoud ●

Les petits devant le chantier de leur future école

Les petits autour du nouvel instituteur





L'Association Amicale des Résidents de La Chapelle d'Abondance, a été créée en 1992 pour intéresser les résidents à la vie locale, faciliter les liens entre les résidents et les autorités communales, contribuer à la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

L'association compte 150 familles, dont une majorité de résidents secondaires, mais est ouverte à toute personne physique ou morale résidant à la Chapelle et s'intéressant à son avenir.

Un groupe de l'AARCA lors d'une sortie de découverte des Portes du Soleil

Elle organise des rencontres amicales autour des activités liées à la montagne comme la randonnée, le ski, la raquette ou la photo dont le but est de faire connaître et apprécier le patrimoine montagnard et La Chapelle en particulier, en collaboration avec les structures locales ou extérieures.

Elle participe aux actions



permettant d'ouvrir la montagne au plus grand nombre et notamment les jeunes, les seniors, les personnes handicapées...).

Ayant toujours apporté une attention particulière à la préservation du cadre de vie, du patrimoine et

de l'environnement, elle est agréée au titre de l'urbanisme (seule association de la vallée dans ce cas). Elle est donc consultée lors des enquêtes publiques touchant l'urbanisme.

L'association est membre de la Fédération départementale de Haute-Savoie (agréée pour la protection de l'environnement) et de

Réunion conviviale à l'AARCA

Elle édite un bulletin trimestriel, un site Internet et tient régulièrement ses adhérents informés de ce qui se passe à La Chapelle et dans la vallée par une diffusion par courriel.

L'adhésion annuelle est de 15 € et comprend les bulletins d'information. L'assemblée générale (prévue le 30 décembre 2014) est une occasion pour les résidents de rencontrer les responsables locaux du tourisme (M. le maire, le président de l'OT, le directeur de CALD...) qui répondront volontiers à leurs questions.

Vous pouvez également utiliser l'adresse courriel ci-dessous.

*Jacques Cévost
Président*

<http://www.aarca74.com/>
info@aarca74.com

Siège social :
BAKOUA A – 74360
LA CHAPELLE D'ABONDANCE

17-18 juin 2014 : 70^e anniversaire de la Libération de la Vallée d'Abondance



Georges CRUZ-MERMY

Robert FOLLIET

Daniel DRUÈNE

Tombe commune
des trois jeunes hommes,
lors d'une cérémonie du Souvenir

Hommage du curé de La Chapelle dans le bulletin interparoissial de décembre 1944 sous la rubrique consacrée à sa paroisse :

« Après une interruption de cinq mois, nécessitée par les prodigieux événements de la Libération de la France, notre Bulletin Paroissial paraît de nouveau, un peu réduit cependant comme toutes les publications. (...) »

Saluons aussi avec une joie profonde la fin de l'oppression nazie. Mais que cette joie soit calme, intime, et non bruyante, car si nous avons été libérés du joug de l'étranger, n'oublions pas que ce joug odieux continue à peser sur 2 500 000 de nos frères (prisonniers, travailleurs, déportés)...

Saluons enfin avec une profonde émotion la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie, en particulier : nos deux compatriotes, Robert Folliet et Georges Cruz-Mermy, faits prisonniers par les Allemands le 16 juin au soir à Abondance, emmenés à Talinges le soir même, fusillés par les Allemands (après tortures) le Dimanche 18 juin, à 2 heures du matin, à Thonon, Chemin du Lac.

Et Daniel Druène, réfugié, abattu par les Allemands le même jour (18 juin), vers 9 heures du matin, à Richebourg (Abondance), au moment même où il revenait d'un coup de main exécuté contre un groupe d'Allemands à Sous-le-Pas (Abondance).

Le 19 juin au soir, au milieu de la tristesse générale, les corps des deux victimes de Thonon, transportés par les Pompes Funèbres de Thonon, venaient rejoindre celui de Daniel Druène, à La Chapelle.

Les honneurs de la sépulture religieuse des trois patriotes eurent lieu le Mercredi 21 juin. Ce fut un spectacle inoubliable d'émotion intense et de profonde compassion à l'égard des parents des victimes. Pendant que les quatre cloches remplissaient l'espace de leurs sanglots puissants, une foule considérable, émue et recueillie, accompagnaient les chers défunts dans la terre bénite du cimetière, où ils reposent côte à côte, couverts de fleurs, de couronnes et de larmes...

Détail très touchant : l'endroit même où a eu lieu la fusillade, à Thonon (Chemin du Lac), a été constamment couvert de fleurs par des mains pieuses et charitables. »



Mais d'autres soldats étaient prisonniers...

En séance du 8 octobre 1944, le conseil municipal décide sur proposition de l'Œuvre des Prisonniers de Guerre, de verser la somme de 2000 francs au carnet de chacun en attendant leur retour.

Il y a encore huit prisonniers de guerre dans la commune : MAXIT Armand, BILLOUÉ Léon, MARCHAND-REVERS Louis, DAVID-VONNE Albert, DAVID-HUMBERT Théophile, BRES-SOUD Oscar, GRENAT Jean et VUARAND Joseph.

Les prisonniers reviennent dans l'été 1945 et une grande fête est organisée le dimanche 15 juillet.

Manque à l'appel Louis MARCHAND-REVERS dont l'annonce de sa déportation et de son décès au camp de la mort de Weimar-Buchenwald le 9 mai 1944 est annoncée à l'automne de 1948.

À lire : 1939-1945 Le Chablais dans la Tourmente
Collection Regards sur la Résistance en Chablais
éditions de l'ANACR Chablais
BP 40070 - 74202 Thonon les Bains Cedex

INCLASSABLES
DE NATURE...

LES CORNETTES CLASSÉES !

Qu'est-ce qu'un site classé ?

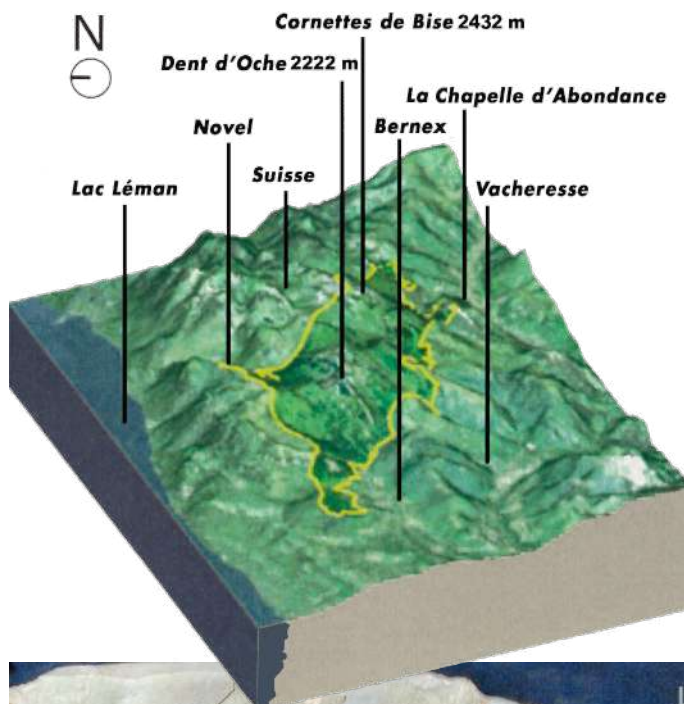
L'article L. 341 du code de l'environnement définit un site classé comme un "monument naturel" ou un grand paysage dont le "caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" mérite une action particulière de préservation.

Le classement a pour but d'assurer le maintien des qualités du site à long terme, au bénéfice des générations futures.

Il est un outil pour assurer la protection de sites exceptionnels, prévenir leur dégradation et prévoir leur gestion.

« C'est chose décidée, très docte Vogel, désormais, aussi longtemps que Dieu me laissera vivre, je ferai chaque année l'ascension de quelques montagnes, ou tout au moins une, à la saison où les plantes sont en pleine floraison pour examiner celles-ci et pour procurer à mon corps un noble exercice, en même temps qu'une jouissance à mon esprit ».

"Sur l'admiration de la montagne" - 1541 - Conrad GESSNER, humaniste zurichois du XVI^e siècle (vu dans L'Alpe n° 24)



Assurément la volonté de classer les massifs de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise remonte à bien des lustres, près de 80 ans exactement !

À l'époque, en 1934, le journal "Le Messenger" titrait sur un projet d'un grand intérêt touristique : le téléphérique de la Dent d'Oche. Depuis bien des discussions se sont enlisées, des projets réalisés sur les sites et d'autres abandonnés au gré des élections et des volontés plus ou moins affirmées des conseils communaux. L'idée a





été, tour à tour, affirmée puis abandonnée. En 1984, les communes de Châtel et La Chapelle voulant développer leur domaine skiable se virent proposer, en contrepartie, des mesures compensatoires de création de biotopes sur leurs territoires.

Ce furent les APPB du Mont de Grange et des Cornettes de Bise :

- 1551 hectares sur Les Cornettes de Bise sur le territoire de la commune de La Chapelle.
- 1261 hectares sur le Mont de Grange dont 824 ha sur Châtel et 571 ha sur La Chapelle.

Parallèlement, en Suisse voisine, dès 1966, la commune de Vouvry avait mis en protection une partie de son territoire sur le site du lac de Tanay : 1500 hectares.

Par deux fois, le 4 mars 2008 et le 11 janvier 2012, sous deux mandatures différentes, le C. M. de La Chapelle a émis un avis favorable au classement du site.

Par décret du 2 août 2013 le site formé par la Dent d'Oche, des Cornettes de Bise et de leurs abords a été classé au titre des Sites et Monuments Naturels.

Cet ensemble fait à présent partie de ces lieux dont les qualités exceptionnelles justifient une protection au

niveau national en raison de son caractère pittoresque. (*article L 341-1 du Code de l'environnement*).

Le classement a pour but d'assurer le maintien des qualités du site à long terme. L'exploitation courante des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions sont libres et ne nécessitent pas de demande d'autorisation.

Les effets du classement ne s'appliquent qu'aux travaux d'aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes. Un site classé ne peut être ni détruit ni modifié dans son état ou son aspect sauf autorisation spéciale. Celle-ci est délivrée soit par le préfet

soit par le ministre chargé des sites en fonction de la nature des travaux.

Le site classé de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise a une surface de 3630 hectares se répartissant sur quatre communes : Vacheresse 619 ha ; Novel 741 ha ; La Chapelle 1 098 ha ; Bernex 1 172 ha.

Il est devenu le 41^e site classé de Haute Savoie et le 2^e plus grand en superficie (3630 ha) après le Mont-Blanc (26000 ha) devant le Cirque du fer à Cheval dans la vallée du Giffre (3000 ha) et le Désert de Platé (1 980 ha).



Aquarelle d'Olivier Claudon



15. LA CHAPELLE (Hte-Savoie) — Les Cornettes de Bise (alt 2438 m.) - P. L.

AGRICULTURE

De temps immémoriaux dans une société agricole et pastorale, les alpages communaux ont fait l'objet d'attentions et de soins particuliers de la part des responsables communaux et des agriculteurs dans la gestion de leurs biens communs.



Les plus anciens bans champêtres entre les communes de La Chapelle et de Châtel datent de 1836. Quelques années après, le 9 août 1845, aura lieu le jugement de partage de ces alpages ou hauts pâturages indivis entre les deux communes.

La réglementation sera sans cesse actualisée et renouvelée au gré des nécessités du moment :

1854 : règlement pour le bétail étranger

1857 : pour l'alpéage des moutons

1859 : nouveau règlement pour les pâturages communaux et bans champêtres des dommages sur les fonds communaux.

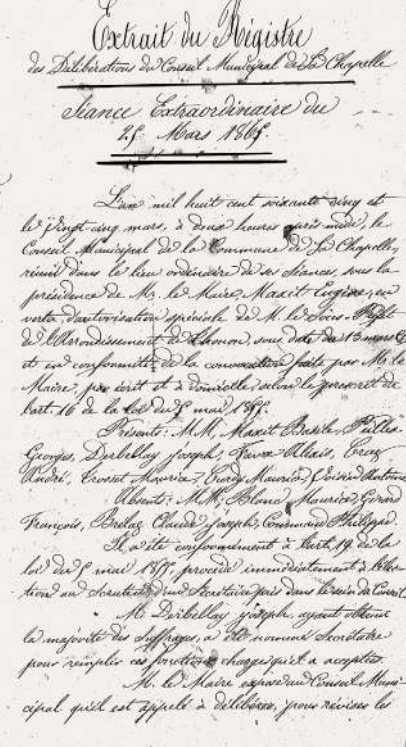
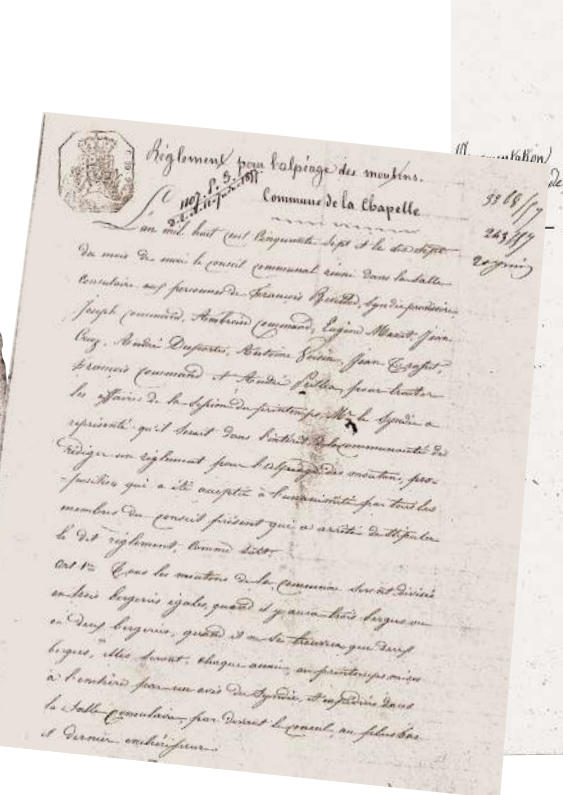
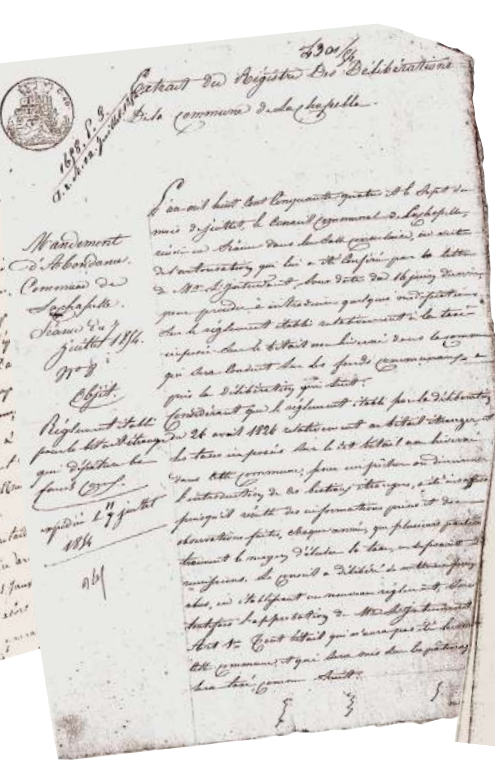
1911 : modification aux taxes de pâturages appliquées jusqu'ici : « Diminuer la taxe de pâturage pour le bétail hiverné dans la commune et augmenter celle de celui qui ne l'est pas... »

Quelque peu oubliée durant les années de la montée du tourisme, l'activité agricole a diminué. Mais aujourd'hui de nouvelles procédures en matière de gestion agricole existent. Les nouveaux contrats agro-pastoraux et forestiers conclus avec le Département, la Région, l'État et plus encore avec l'Europe incitent à des partenariats forts avec les agriculteurs.

La nouvelle politique agricole commune qui va être mise en œuvre ces prochaines années nous y invite.

Issues d'un long travail entre la commune, l'Association Foncière Pastorale (AFP)* de La Chapelle d'Abondance, la Société d'Économie Alpestre (SEA) et de la communauté de communes avec les agriculteurs, des conventions pluriannuelles de pâturages ont été signées en 2014 sur plus de 700 hectares.

Ces conventions de location concernent tous les alpages communaux de La Chapelle d'Abondance, situés sur la



commune, mais également ceux situés sur Châtel (Blattin, Combes). D'une durée de 6 ans renouvelables, ces conventions fixent les obligations du propriétaire (la commune) et du locataire. Elles ont été signées entre l'AFP, représentant la commune, et les agriculteurs pour tous les alpages communaux situés sur La Chapelle d'Abondance et entre la commune et les agriculteurs sur les alpages situés sur la commune de Châtel.

Un prix de location à l'hectare a été fixé, volontairement minoré, ces prix de location permettront de financer l'auto-financement des futurs projets se réalisant sur les alpages communaux (remise en valeur pastorale, amélioration des chemins...)

À noter : le travail sur les alpages communaux de La Chapelle d'Abondance permettra, dès 2015, de mettre en adéquation les parcelles louées et les déclarations que les agriculteurs remplissent chaque année concernant les aides européennes.

Les agriculteurs volontaires pourront quant à eux bénéficier de mesures agro-environnementales sur les zones Natura 2000, mais aussi en dehors, dans le cadre d'un Plan agro-environnemental climatique (PAEC).

La commune en 2014 s'est également portée acquéreuse d'un chalet agricole en vente sur ces alpages communaux de Blattin, afin de maintenir la vocation agricole de ce chalet. Ce bien a été loué, dès 2014 et pour 6 ans, à un jeune agriculteur de La Chapelle d'Abondance.

Commission agricole /AFP
Lalïe Chochon chargée de mission Espaces Naturels
Communauté de communes de la vallée d'Abondance.

* L'Association Foncière Pastorale permet la gestion des biens inclus dans son périmètre (alpages communaux mais également privés), notamment par des actes de location. L'AFP permet également la réalisation de travaux sur ces surfaces.



L'alpage du Blattin sur fond du "Géant"



LE SITE DE BISE

... ET SES PÂTURAGES



La requalification du site de Bise a commencé depuis 2010.

Cette étude souhaitée par les communes de La Chapelle d'Abondance et Vacheresse est portée, pour le compte des communes, par la communauté de communes.

Entourées du CAUE, conseil en architecture urbanisme et environnement, de partenaires tels que la société d'économie alpestre, le cabinet de paysagisme KARUM, un économiste de la construction et ASTERS, conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, les communes ont réfléchi à l'avenir du hameau.

Le diagnostic réalisé en 2010/2011 a permis de définir les objectifs suivants :

- Maintenir l'activité agricole et l'activité touristique sans l'accroître,
- Décider du devenir du lac de Bise,
- Restaurer des bâtiments afin d'accueillir toutes les activités (refuge, étable, fabrication et vente de fromage, etc.).

Le diagnostic a également



Linogravure du refuge de Bise par F. Zbienen,

L'alpage sous les Cornettes de Bise

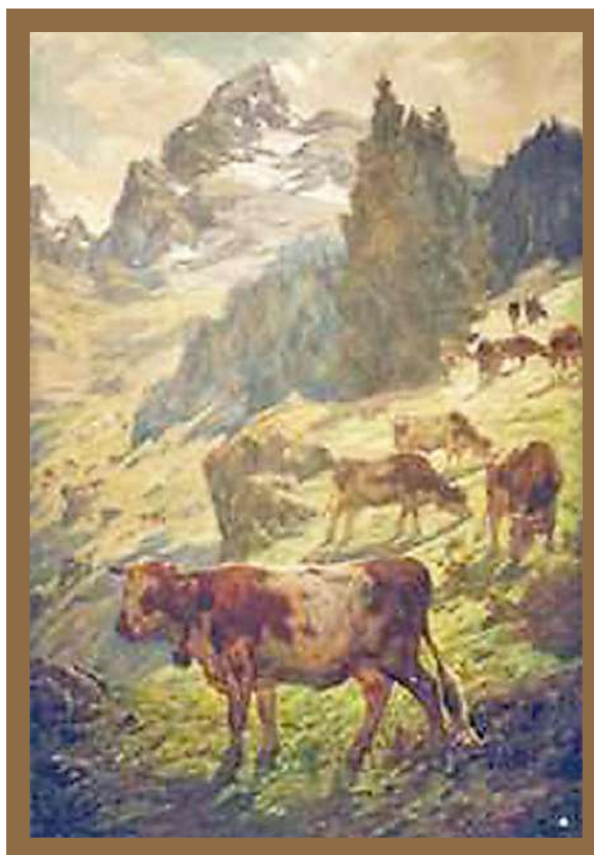
mis en lumière les besoins urgents de la vie du hameau : la remise aux normes du captage d'eau, la mise en place d'un dispositif d'assainissement, la réhabilitation du refuge, des travaux d'aménagement interne des chalets d'alpage.

Ce projet exemplaire a été présenté au Conseil Général, et en commission départementale des sites en présence de M. Le Préfet et M. Le Sous-Préfet.

Cette étude est financée par le Conseil Général, l'autofinancement restant est apporté par les 2 communes.

Montant du coût de l'étude : **40 000 €** financé à :

- 80 % par le Département
- 10 % à charge de la commune de Vacheresse
- 10 % à charge de la commune de La Chapelle.



Riche en bois d'œuvre et très largement sous exploitée ces dernières années du fait de son isolement et de son accessibilité difficile, la zone forestière de Recon a été l'objet de toute l'attention de la commission des bois et forêts.

LA PISTE FORESTIÈRE DE RECON

Si l'exploitation des bois devient de plus en plus complexe dans son organisation, afin de préserver la valeur "ressource" du bois il a été décidé de desservir l'ensemble de la zone par une piste à camion d'une largeur et d'une pente en long appropriées au passage des transporteurs grumiers. Les zones latérales seront exploitées par câbles vers la piste elle-même et ses places de dépôt.

D'une longueur de 2 150 mètres, près de 15 000 m³ de terrassement ont été nécessaires. 9 000 m³ d'entre eux ont été réutilisés sur site après broyage et concas-

sage, 20 000 m² ont été revégétalisés.

Les travaux ont été estimés à une valeur de 140 000,00 €. La consultation d'entreprises a attribué le marché à l'entreprise SAS Rubin Gilles et Alfred de Châtel pour un montant de : 125 800 €.

Ce projet inscrit dans le Plan de développement rural hexagonal a bénéficié d'aide de l'État 30 %, de l'Europe 30 %, du Conseil Général 20 %.

Les 20 % restants, à la charge de la collectivité.

Cet aménagement permettra à terme l'exploitation de 8 000 à 10 000 m³ de bois pour ces prochaines années.



FENÊTRE SUR PLAINE

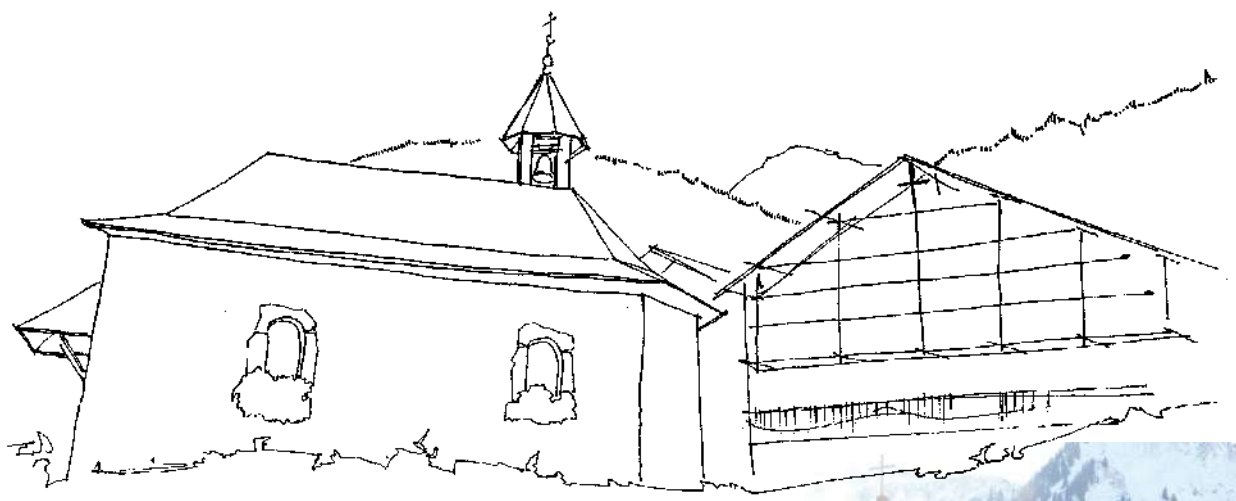
Le flottage du bois sur la Dranse

Le circuit de découverte "Fenêtre sur plaine" s'est enrichi d'une nouvelle information mise en scène près du pont du Banfin.

Une des richesses du village au XIX^e siècle a été la vente du bois des forêts communales. Seulement, son transport posait problème. L'eau de la rivière, grossie de la fonte des neiges, a donc permis le flottage "à bûches perdues" jusqu'au delta de la Dranse à proximité du Léman. Les marchands de bois récupéraient leur bien après avoir reconnu leur marque sur les bûches.

Bien entendu, une rigoureuse organisation réglementait cette activité !





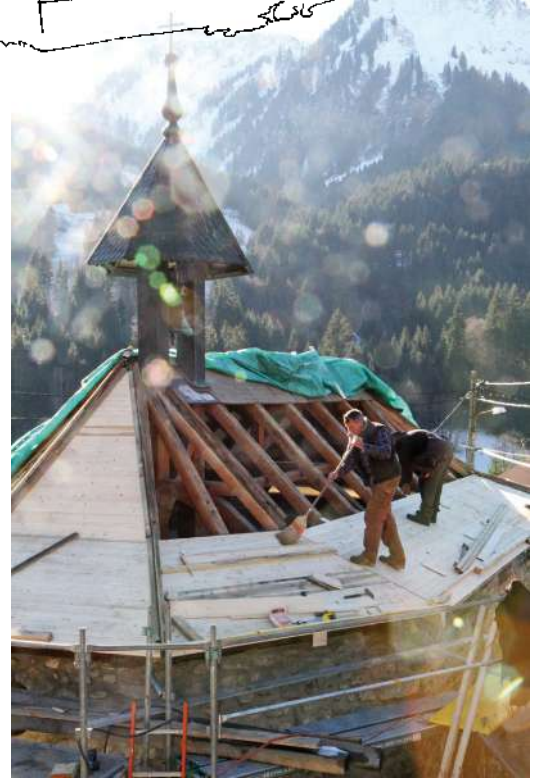
LA CHAPELLE SAINT JACQUES de LA VILLE DU NANT

La chapelle St Jacques de la Ville du Nant est fondée le 19 juillet 1655 par Jean Jorand sous le vocable de St Jacques, St Christophe et St Marc.

Construite sur le chemin qui reliait alors la vallée au Valais, elle semble avoir été placée sur un itinéraire de pèlerinage en direction de Compostelle.

En 1968, après un violent orage, le tilleul multicentenaire qui la côtoyait a été fortement endommagé. Il a fallu l'abattre. Mais une manœuvre maladroite fit tomber l'arbre sur la chapelle. La toiture et la voûte furent détruites.

En 1970 charpente et couverture sont complètement refaites par l'entreprise Bailly avec l'aide de Daniel Lebrasseur.



La Chapelle (Hte-Savoie) — Le Tilleul de La Ville du Nant

Il n'y aura pas de reconstruction de la voûte.

Ses avant-toits à faible pente et ses ardoises de réutilisation bien usées ont rendu nécessaire une nouvelle reconstruction.

Après appel d'offres et cinq candidatures, l'entreprise d'André Grillet Aubert, de la Pesse, s'est chargée de reprendre l'ouvrage : pièces de charpente défectueuses, voligeage, cuivrie et couverture en ardoises d'Espagne pour un montant de 38 685 €. Ces travaux ont pu bénéficier d'une aide du Département, de la Direction des Affaires Culturelles pour un montant de 6 470 €.

D'autres travaux pourront encore être envisagés sur le site : disposition intérieure, mobilier, reprise des abords.





LES MATÉRIELS

Afin d'assurer les multiples tâches d'entretien des voiries communales, il est apparu nécessaire de renouveler certains matériels et d'en adapter d'autres aux nouvelles exigences des travaux réalisés dans la traversée du village.

La Commission municipale des matériels a opté pour le changement du camion de déneigement Renault 214 en le cédant pour le prix de 17 540 €. Le camion a été remplacé par un tracteur FENDT d'une puissance de 145 CV pour un montant de 133 540 €.

Polyvalent, multi-usages, le tracteur est aussi un porte-outils nécessaire à l'entretien des voiries : une balayeuse à l'avant l'été, une saleuse auto-chargeuse de 1,7 m³ l'hiver acquise pour un montant de 19 136 € ainsi qu'une benne remorque LAMBERT au prix de 14 400 €.

Plus maniable pour le déneigement des trottoirs et des places de stationnement, la commune a aussi acquis un chargeur à pneus articulés de marque WEIDEMANN d'une puissance de 75 CV. Ce véhicule est équipé d'une fraise à neige de 1,50 m de large. Grâce à ses circuits hydrauliques supplémentaires (le seul de cette gamme) il pourra également recevoir d'autres outils.

Montant de l'investissement : 79 773 €.



LA VOIRIE HIVERNALE

Cet hiver, les services de la voirie, du fait des conditions climatiques et d'enneigement, sont sortis de nombreuses fois afin d'établir des conditions de circulation routière optimales. Les quatre engins mis en jeu pour ces missions ont totalisé

828 heures de fonctionnement.

Sur 189 sorties sur le terrain : 58 de déneigement, 52 de déneigement et de salage des routes et les autres de déblaiement. La quantité de sel épandue est de 35 m³ soit 48 tonnes.



LA VOIRIE ESTIVALE

Entretien, curage des fossés et nettoyage des routes sont dévolus au service de la voirie.

Le fauchage des talus est concédé à l'entreprise privée Sylvain Girard-Deprolet pour un montant de 5 508 €. 27 kilomètres de voirie sont inscrits à ce plan.



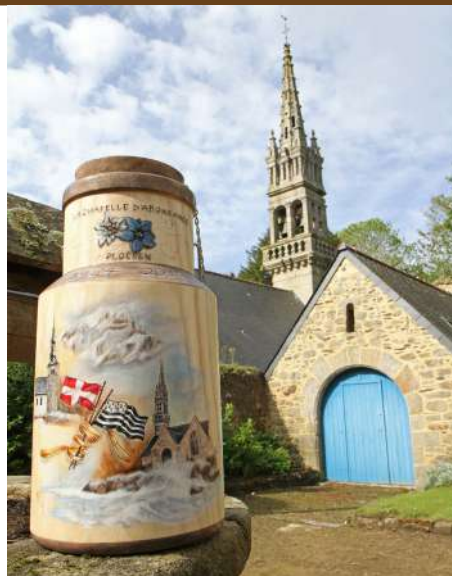
NOCES DE PERLES! 30 ANS DE JUMELAGE AVEC PLOÉVEN

**Du 8 au 11 Mai 2014
ce sont 42 Chapellans
qui se sont embarqués pour
une traversée de la France :
destination Ploéven.**

Effectivement cette année on devait célébrer les noces de perles. Les deux chauffeurs Hélène et Stéphanie ont bien senti l'impatience des participants de ce voyage et ont conduit de mains de maître les Savoyards à bon port.

Sur place les Bretons nous attendaient : petit déjeuner, répartition dans les familles et dès l'après midi les réjouissances commençaient avec la visite chez Béatrice et Michel Roignan dont l'immense ferme abrite vaches bretonnes d'un côté et élevage de cochons bio de l'autre.

Le soir festivités à la salle polyvalente : au menu, fruits de mer, un vrai régal pour nos palais, un peu de motricité fine pour décortiquer les crabes et nous voilà dans l'ambiance "mer". Le vendredi on prenait à nouveau le large pour se rendre à Océanopolis (Brest). Une plongée dans les fonds marins du monde entier sous toutes les latitudes qui réjouit petits et grands. L'émerveillement fut réel face à ces immensités et ces diversités de flore et de faune marines multicolores et bariolées.



La soirée fut réservée à la cérémonie officielle pour célébrer comme il se doit ces 30 années de noces de perles. Les discours, les échanges de cadeaux : *"les poissons de la mer"* et *"le monde de Ploéven"*, magnifiques créations en terre cuite d'une artiste locale, de la part des Bretons ; cloche de bronze datée des 30 ans, peinture de la vache Abondance, pots à lait en boissellerie, tout sous le signe de l'agriculture de la part des Savoyards.





Les émotions creusent l'appétit et c'est le moment de déguster les spécialités locales savoyardes et bretonnes.

On a pu apprécier aussi bien le tour de main des crêpières que celui des racleurs de fromage! La soirée dansante, animée et conviviale, fut prolongée fort tard pour certains qui découvrirent la Bretagne sous un jour nouveau...

Le lendemain matin, bon pied, bon œil (hum!) c'était la visite de Locronan, bourg célèbre pour la qualité de son architecture typiquement bretonne qui a inspiré nombre de réalisateurs de cinéma. Détour vers les Chapelles de Ploéven et avec la visite de la presqu'île de Crozon, nous

gourmande au son de la musique, des chants et des danses bretonnes.

Le comité de jumelage de Ploéven aidé de nombreux bénévoles a suscité notre admiration pour leur organisation parfaite. Nous les remercions vivement. Les liens se sont renforcés, de nouvelles amitiés se sont tissées, l'avenir est prometteur pour cette belle alliance. Christian Roulin (président du jumelage) se plaît à rappeler les complémentarités qui font la richesse de notre jumelage mer et montagne.

Chacun d'entre nous reçu « royalement » chez l'habitant et ayant apprécié l'accueil et les visites est reparti avec un



voilà vraiment au bout du monde (Pen ar Bed) là où la terre se finit. Au retour, on ne pouvait oublier l'ascension des 330 mètres du Menez Hom, espace classé patrimoine naturel pour sa faune et sa flore depuis 2004.

La soirée "cochon grillé" fut encore une belle réussite

seul regret : trop court ce séjour, à quand le prochain ?

Date à retenir : Le comité de jumelage de Ploéven organise du 7 au 14 Février 2015 le séjour à la neige pour les jeunes. Ils seront hébergés à Costa Nuova.

Yvonne Bressoud ●





9^{es} JEUX MONDIAUX D'HIVER des TRANSPLANTÉS



Du 12 au 17 janvier 2014, 120 sportifs transplantés (cœur, poumon, foie, rein, moelle osseuse), de 8 à 74 ans, se sont retrouvés à La Chapelle d'Abondance pour participer aux 9^{es} Jeux Mondiaux des Transplantés, sous le Haut Patronage de Monsieur François Hollande, Président de la République.



Marielle Goitschel au Podium de la Nicholas Cup



Cérémonie d'ouverture

Le dimanche 12 janvier 2014, toutes les délégations étaient présentes pour le lancement officiel de ces 9^{es} Jeux Mondiaux d'Hiver des Transplantés.

La cérémonie, dirigée par Monsieur Olivier Coustere, Président de la World Transplant Games Federation et Directeur des jeux Mondiaux d'Hiver, a marqué le début des festivités : entouré de Madame Sylvie Mouyon Porte, représentante du Ministère des Sports et de nombreux élus de la vallée.

Marche du Don d'organes

La marche du Don d'Organes a eu lieu le mardi 14 janvier à 18h. Cela a été l'occasion pour chaque personne sensible à l'action de l'association Transforme en faveur des dons d'organes, de manifester sa solidarité avec les greffés présents. Véritable symbole

de l'amitié et de la générosité, cette marche est partie de la place de la Mairie pour s'achever au domaine du Crêt Béni.

Mobilisation des écoles de la vallée

Les Jeux Mondiaux des Transplantés ont donné l'opportunité d'une campagne d'information relative aux dons d'organes, notamment vers le jeune public.

En plus des activités mises en place par les instituteurs dans leurs classes, deux ateliers ont permis la création de dessins et de peintures qui ont décoré la salle des fêtes de La Chapelle d'Abondance, centre d'organisation des Jeux où les participants se retrouvaient le soir.

La Nicholas Cup

Cet événement qui se déroule en parallèle des Jeux Mondiaux d'Hiver

s'adresse plus particulièrement aux jeunes participants.

Les enfants vainqueurs se sont vus remettre leurs médailles des mains de Marielle Goitschel, championne olympique venue encourager les enfants en compétition.

Dîner de gala et cérémonie de clôture

Les Jeux se sont achevés le vendredi 17 janvier au cours d'un déjeuner de clôture animé par le 27^e Bataillon des Chasseurs Alpins d'Annecy.

En présence des délégations, Olivier Coustere a mis fin à cette semaine par un discours de félicitations et la remise des dernières récompenses.

Les participants sont ainsi repartis ravis d'une semaine où sport, sensibilisation et sourires étaient au rendez-vous.

Après avoir accueilli en janvier 2011 les Jeux d'Hiver des Transplantés et Dialysés, nous avons reçu du 12 au 17 janvier 2014 les 9ème Jeux Mondiaux d'Hiver des Transplantés.

Cette compétition était ouverte à tous les greffés de plus d'un an de greffe, jeunes, adultes, seniors, débutants ou confirmés.

Cette organisation s'est déroulée en étroite collaboration avec l'Association Trans-Forme, qui est affiliée à la WTGF (World Transplant Games Federation).

Fondée en 1989, l'Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés- Association Loi 1901 à but non lucratif et non commercial, agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative, a pour objectif de réhabiliter les personnes transplantées et dialysées par l'activité physique et sportive. Cette association a aussi pour rôle de sensibiliser le public à la réussite de la transplantation et à la nécessité du don d'organes et des tissus. Elle favorise la recherche médico-sportive en contribuant aux études médicales en matière de greffe, de dialyse et de sport.

Ainsi La Chapelle d'Abondance succède à Anzère (Suisse) en 2012 et Saint Foi en Tarentaise en 2010.

25 pays ont été représentés lors de cet événement, ce qui représente plus de



300 participants dans notre village.

Les Jeux Mondiaux ont permis aux Transplantés de s'affronter dans différentes épreuves sportives (Slalom, Slalom par équipe, Slalom Géant, Super Géant, Slalom parallèle, ski de fond (1 h), ski de fond (3 km), ski de fond par équipe,



biathlon, snowboard, raquettes à neige (2 km), course d'orientation, curling, schuss (150 m).

Simultanément à ces Jeux Mondiaux, s'est déroulée la Nicholas Cup, un véritable événement dans l'organisation des jeux. Cette course est destinée aux

jeunes greffés, strictement débutants, âgés de 4 à 17 ans. Ils ont pu découvrir les joies de la neige et faire de multiples activités (cours de ski, découverte des activités de montagne, etc.)

Cette belle manifestation est un hommage à un jeune américain de 7 ans, Nicholas Green, décédé en 1994, alors qu'il était en vacances en Italie. En acceptant de donner ses organes, ses parents ont permis de sauver la vie de 7 Italiens. Au-delà de Nicholas, il s'agit là d'honorer la mémoire des donneurs et des familles de donneurs.

Cette manifestation s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce à la municipalité de La Chapelle d'Abondance, la société des remontées mécaniques de La Chapelle d'Abondance (CALD), l'École du Ski Français (ESF), le Ski Club de La Chapelle d'Abondance, le Club Chablais Nordique, l'Office de Tourisme ainsi que tous les partenaires et bénévoles. Un grand merci à tous.

Pour finir, chacun devrait de son vivant communiquer sa décision à sa famille, à ses proches, son intention de donner ses organes dans le cas d'une mort précoce ou brutale. Si le don de ses organes est un geste que beaucoup peuvent accepter, le faire savoir à son entourage, de son vivant, améliorerait notablement le nombre de greffes effectuées.

Gérald DAVID-CRUZ



L'EXPO !

Imaginer, fantasmer, rêver... La grande histoire du ski révèle parfois bien des facettes originales...

L'exposition de la Maison des Sœurs relate l'épopée de l'aventure du ski en puisant dans son histoire lointaine, voire très très lointaine pour arriver à notre époque contemporaine.

Se déplacer sur la neige avec plus de facilité a éveillé l'imagination des primitifs. Mais c'est au cours du siècle passé que l'objet "ski" s'est vraiment révélé.

LA CHAPELLE D'ABONDANCE
EXPO 2013/2014
MAISON
DES SŒURS

... Quand
les skis poussent
aux pieds des
hommes

SKI

VALAIS

OUVERT DE 9H À 12H
& DE 15H À 18H
SAUF SAMEDI & DIMANCHE
DU 20 DÉCEMBRE 2013
AU 4 AVRIL 2014
AINSI QUE LES MOIS
DE JUILLET & AOÛT 2014

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE LA MAISON DES J.O. D'ALBERTVILLE ET DU 27^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPINS

LA chapelle
DU PATRIMOINE DES VILLES DE
D'ART
D'HISTOIRE
haute savoie
Conseil Général

L'esprit d'aventure, de débrouillardise, le sens de la maîtrise du déplacement, la découverte d'un nouveau plaisir ont amené le ski au cœur de la vie des hommes... et des femmes, même si pour elles, le parcours révéla quelques anicroches !

Jusqu'à la grande fête du ski, les Jeux Olympiques d'hiver où le ski transcendant est mis en scène lors de cérémonies d'ouverture émouvantes et poétiques.

Avec cette nouvelle exposition, la maison des Sœurs a voulu

s'inscrire dans les manifestations qui vont jaloner l'hiver 2014 dont les Jeux Mondiaux des Transplantés à La Chapelle d'Abondance et les Jeux Olympiques d'hiver de Sochi.

Par le prêt de plusieurs tenues originales issues des cérémonies des J.O. de 1992, la Maison des Jeux Olympiques d'Albertville a enrichi cette exposition avec les étonnantes tenues dessinées par Philippe Guillotel en vue de la chorégraphie tout aussi surprenante de Philippe Découflé.

Le 27^e Régiment de Chasseurs Alpins caserné à Annecy a aussi grandement contribué à la réussite de la scénographie.

La médaille de bronze de Didier Bouvet gagnée aux J.O. de Sarajevo en 1984 a étonné le jeune public des classes de neige et, inattendu en cette année de commémoration de la guerre 14/18, a permis de situer une ville inscrite dans l'histoire des Jeux mais hélas aussi dans celles des guerres dont la très récente guerre ethnique de 1990.



Les écoliers en pleine découverte!



"Magique", la mascotte J.O. 92

Les Chasseurs Alpins

Dossard et médaille de Didier Bouvet

Écoliers d'aujourd'hui...

... écoliers d'avant!



État Civil

2012

NAISSANCES

BESSON Marius Marc Xavier Eric	5 octobre
BEUZIT Léon Gilles Guy	30 octobre
BOVARD Valentine	4 avril
CHANGEA Camille	30 mai
JEANNEROD Camille Charles Martial	3 mars
LEBRASSEUR Clélia Hélène Marie	2 avril
MATHIAS Romane Simone Hélène	5 août
PHILIPPE Zian	26 mai
POIZAT Lilou	1 ^{er} octobre
PORNIN Valentine Hélène Laurence	19 juillet
VITTU Lyla Annie Christine	1 ^{er} janvier

MARIAGES

CRÉPY-BANFIN Jérémie & MONOD Carole	8 septembre
TRINCAZ Sébastien & DRABIK Karolina Daria	22 octobre
IDOUX Claude René Michel & GAGÉ Marie-Laure Isabelle	15 décembre

DÉCÈS

PICRON Jean Pierre Auguste	27 mars
BIBARD Hugnette Thérèse épouse FAVRE-VICTOIRE	1 ^{er} août
DUPRAUX Joseph Hector	3 octobre
FRATUCELLO Zélia Maria épouse CRUZ	24 novembre

2013

NAISSANCES

BENAND Cléa Marie	14 février
BENAND Timéo	26 avril
COSTECALDE Léo Georges	25 avril
CRUZ-MERMY Mathilde Suzanne Florence	1 ^{er} juillet
DAVID-CRUZ Florentin Joseph Mathias	20 février
MAGNIN Léa Coralie	22 novembre
MAULAZ Sarah	25 avril
MUSSCHE DRUESNE Timothé	6 février
SEBASTIANELLI Olivia Maisie	2 septembre
SHIRLEY Jessica Maé	8 août
VESIN Jolijn Maryse Janna	26 juin

MARIAGES

LHOTEL Cédric Georges & MAXIT Sandrine Jane Edith	29 juin
SANDRON Romain & MICHAUD Amélie Sophie	22 juin
CRUZ Ludovic Pascal & DARCY Nina Maryline	13 juillet
REAY Philippa Jane & JONES Ross Alexander	24 août
BUTTNER Grégory Jean Daniel & RENARDIER Fabienne	26 octobre

DÉCÈS

MOTTIEZ Colette Marie épouse VUILLOUD	14 juin
MEDICO Pierre Henri	29 août

Voyage de la Fête des Mères 22/23 juin 2013 à Marseille et visite du MuCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée)



Clin d'œil sur... les Médailles de l'Année!



Repas des seniors à l'hôtel des Cornettes le samedi 21 juin 2014

LE SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE est ouvert au public
du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi de 9 à 12h et de 15 à 18h
Tél. 04 50 73 50 08 - Fax. 04 50 73 50 66
Courriel : mairie.chappelle.dabondance@wanadoo.fr

CRÉDITS PHOTOS/DOCUMENTS : B. Auzoux, J-P Limone, B. & S. Maxit, O.T. et Mairie
Imprimé en France - Imprimerie CTR Annemasse - Tiré à 550 exemplaires